

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
vendredi 11 septembre 2020

6^{ème} CommissionN° *CP-2020-8-6-5***Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
DE ROUFFACH
TRAVAUX CONNEXES COMPLEMENTAIRES**

Résumé : Les travaux connexes à l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de ROUFFACH avec extension sur GUNDOLSHEIM et PFAFFENHEIM ont débuté au mois de décembre 2019. Ils ont été réalisés dans le respect du planning et la très grande majorité est quasiment achevée. Toutefois, il reste une portion de chemin, non prévue dans le programme initial, dont la remise en état a recueilli un avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en date du 25 février 2020 et de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 26 juin 2020. Il vous est ainsi demandé de valider ces travaux complémentaires d'un montant de 16 500 € HT.

Le 22 novembre 2019, la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de ROUFFACH avec extension sur GUNDOLSHEIM et PFAFFENHEIM a été clôturée. Les travaux connexes à cette opération ont ainsi pu débuter dès le mois de décembre 2019, pour un montant total à la charge du Département inscrit en AP de 700 000 €.

Au cours des six derniers mois, malgré le contexte sanitaire difficile, les travaux ont pu être réalisés dans le respect du planning prévisionnel et sont quasiment achevés au Nord de la RD18 bis. Ces travaux correspondent à la création de chemins ruraux, de fossés, de pose de busages vue en concertation avec les exploitants, ainsi qu'aux plantations.

Au Sud de la RD18 bis, les mêmes travaux, inclus dans les montants engagés, sont en cours de réalisation et devraient être achevés fin de cette année. En dernier lieu, il restera à effectuer le raccordement hydraulique traversant la RD8.

Dans le secteur Nord, la réfection d'une portion de chemin, objet du présent rapport sera à réaliser

Lors de la séance du 25 février 2020, la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF), à la demande de l'association foncière de ROUFFACH, s'est prononcée en faveur de la réfection d'une portion du chemin rural d'environ 500 ml au lieu-dit Schmerfeld, pour un montant qui s'élèverait à 16 500 € HT à la charge du Département.

En effet, cette portion de chemin n'était pas prévue initialement au programme des travaux connexes, mais elle a été fortement endommagée lors du passage d'engins transportant les matériaux pour les travaux connexes. De plus, ce tronçon permet de relier deux sections de chemin, l'une déjà existante et l'autre nouvellement créée.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a approuvé ces travaux complémentaires en date du 26 juin 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de valider les travaux complémentaires aux travaux connexes à l'aménagement foncier de ROUFFACH
- de prélever le montant prévisionnel de 16 500 € HT, soit 19 800 € TTC, sur le programme C442 chapitre 4542103 nature 45421 fonction 01.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Rémy WITH